Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2025

Objet:

APD
Contrat maintenance
Eclairage Public

N°: D - 2025 - 10 - 01 - 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercíce	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025 7 OCT 2025

Publié le - 7 OCT. 2025

ID: 034-213401359-20251001-D2025_10_01_003-DE

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Laure GIMENO, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents: MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de lancer un marché de Maintenance G0 et G2 de l'éclairage public de la Commune et indique que le Cabinet CER SUD, Conseil et Etudes Réseaux, est chargé de la mise en place est suivi de ce marché.

Il présente l'APD réalisé par le Cabinet CER SUD qui s'élève à un montant total HT annuel estimé de 23 000.00 € sur une durée de 8 ans et qui comprend les postes suivants :

- G0 : Gestion/Exploitation/Analyse Energie pour 5 500 € HT.
- G2 : Maintenance EP pour 17 500 € HT

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 18 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre et 1 voix d'abstention, APPROUVE l'APD du Contrat de maintenance de l'Eclairage Public présenté ainsi que le montant HT estimatif du projet.

CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence pour la réalisation du programme.

AUTORISE Monsieur le Maire à retenir le prestataire reconnu mieuxdisant par la CAO compétente et à signer toutes pièces administrative, technique ou financière nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

Monsieur le Maire rendra compte de l'avancement du dossier lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **6 OCT. 2025**Et publication ou notification
Du **7 OCT. 2025**Le Maire: